

Fiche repère

Le risque chimique



Le risque chimique ? C'est quoi ?

C'est le résultat de l'exposition à un ou plusieurs produits chimiques. Cela inclut des substances susceptibles de causer des effets néfastes sur la santé. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Les formes

Les produits chimiques sont des substances ou des mélanges, pouvant se présenter sous différentes formes :

- gaz ou vapeurs
- liquide
- solide



Ces produits peuvent changer d'état selon les conditions d'utilisation (température, mélange, procédé, stockage...)

Lors de leur utilisation, ces produits peuvent émettre des substances nocives comme des poussières, gaz ou fumées.

L'exposition aux produits chimiques

Produits chimiques



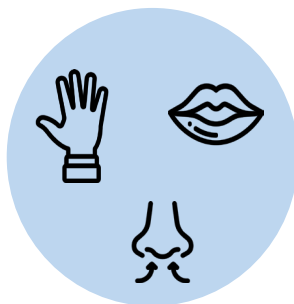
Individu

La réaction aux produits dépend de :

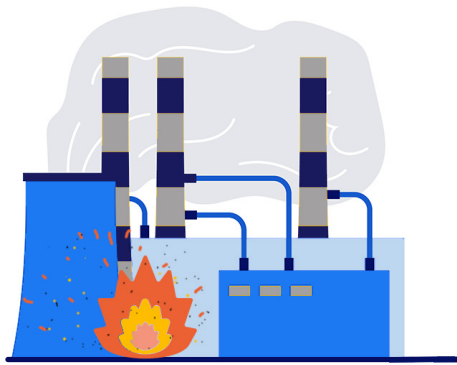
- la nature du produit
- la quantité
- la fréquence d'exposition
- la sensibilité individuelle
- des moyens de prévention

Voies d'exposition

- Contact : peau ou muqueuses
- Inhalation : vapeur, gaz
- Ingestion : produit avalé
- Digestion : mains ou objets portés à la bouche



Les dangers



physiques

Certains produits chimiques peuvent :

- s'enflammer facilement ou aggraver un incendie
- provoquer des explosions



sur la santé

- Effets à court terme (exposition unique à forte dose)
- Effets à long terme et différés (exposition répétée à faible dose)



sur l'environnement

- Pollution des eaux
- Contamination des sols
- Détérioration de la couche d'ozone

Effets à court terme, l'intoxication aiguë : vomissements, irritations, brûlures, maux de tête, vertiges, difficultés à respirer et dans les cas graves, peut entraîner la mort. Cela peut être considéré comme un accident du travail.

Effets à long terme : allergies, maladies (respiratoire, hépatique, cérébrale, neurologique, sanguine). Ces effets à long terme peuvent être reconnus comme maladie professionnelle sous certaines conditions.

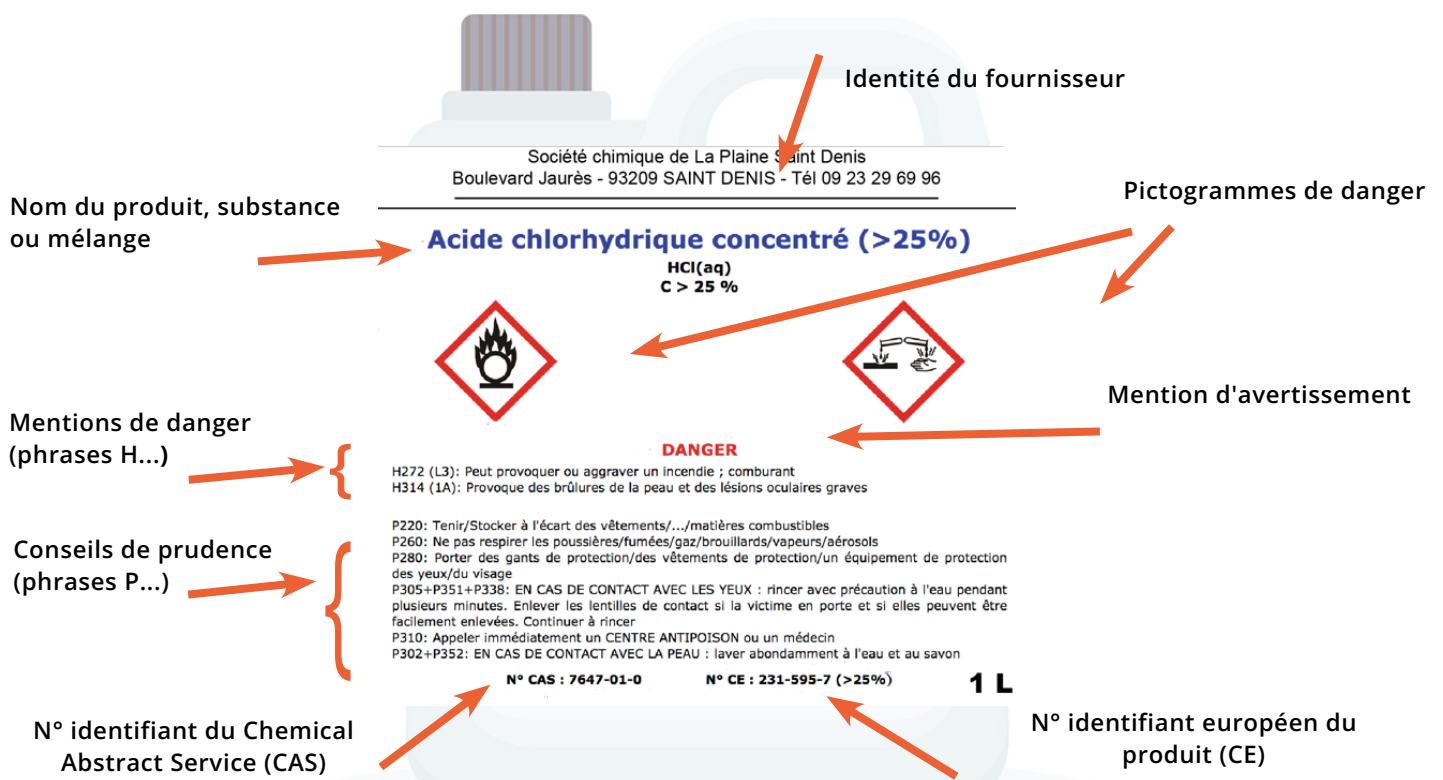
Certains produits, comme les **CMR** (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) peuvent entraîner des cancers, nuire au développement du fœtus ou du nourrisson pendant l'allaitement, affecter la fertilité.

Pour les femmes enceintes, il est nécessaire d'informer le médecin du travail.

Comment repérer les dangers

Il est important de bien lire les étiquettes et / ou les Fiches de Données de Sécurité (FDS) d'un produit.

Attention : l'absence de symbole de danger ne signifie pas que le produit est sans danger.



Fiches de Données de Sécurité

- La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est un document réglementaire établi par le fournisseur d'un produit chimique.
- La FDS indique la composition du produit, les dangers, les consignes de stockage, d'utilisation, les équipements de protection collective et individuelle et la conduite à tenir en cas d'urgence.
- Les FDS doivent être consultables dans l'entreprise et à disposition des salariés.



Pictogrammes

Symbole	Type de danger
	Explosif Le produit portant ce symbole peut exploser, suivant le cas : au contact d'une flamme ou d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, d'un frottement...
	Inflammable Le produit portant ce symbole peut s'enflammer, suivant le cas : au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou de l'eau
	Comburant Le produit portant ce symbole peut : - faciliter ou accélérer la combustion des autres corps - provoquer ou aggraver un incendie, - provoquer une explosion en présence de produits inflammables
	Gaz sous pression Le produit portant ce symbole peut : - exploser sous l'effet de la chaleur - causer des brûlures ou des blessures liées au froid
	Corrosif Le produit portant ce symbole peut : - attaquer ou détruire les métaux - provoquer des brûlures graves en cas de contact ou de projection (incluant la corrosion oculaire)
	Mortel Le produit portant ce symbole peut : - empoisonner rapidement même à faible dose
	Altère la santé ou la couche d'ozone Le produit portant ce symbole peut : - empoisonner à forte dose - irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires - provoquer des allergies cutanées - provoquer somnolences ou vertiges - altérer la couche d'ozone
	Toxique pour les organes Le produit portant ce symbole peut : - altérer le fonctionnement de certains organes - être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les poumons - provoquer des allergies respiratoires - être un agent CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)
	Dangereux pour l'environnement Le produit portant ce symbole : - peut provoquer des effets sur les organismes vivants en milieu aquatique

Prévenir le risque

Les moyens de protection collective

Les process de travail

- Respecter les consignes de sécurité, les procédures de manipulation et les zones limitées
- Respecter les conditions d'utilisation, de stockage et de transport du produit
- Travailler sous hotte aspirante, cabine, bras aspirant
- Ne pas transvaser un produit dans un autre récipient
- Garder les récipients fermés

Entretien et nettoyage

- Nettoyer régulièrement le poste et les outils de travail
- Évacuer les déchets dans une filière adaptée
- Jeter les produits trop anciens ou non utilisés
- Ventiler les locaux



Les moyens de protection individuelle

GANTS



Porter des gants de protection si possible munis de manchettes

LUNETTES



Porter des lunettes ou surlunettes de sécurité si possible munies de protections latérales

MASQUE



Porter un appareil de protection respiratoire adapté selon la tâche, la durée et le niveau d'exposition. Le filtre doit correspondre à la nature du produit et doit être changé régulièrement

VÊTEMENTS



Porter des vêtements de travail qui vous protègent des agents chimiques, tablier, surblouse, combinaison...

CHAUSSURES OU BOTTES DE SÉCURITÉ



Porter des chaussures adaptées selon le type d'activité

En cas de projection, et selon le type de produit, laver abondamment à l'eau (douche de sécurité, rince-œil)

Conseils d'hygiène

- Ne pas manger, boire ou fumer sur le poste de travail
- Ne pas porter les mains ou un objet (stylo par exemple) à la bouche ou aux yeux
- Se laver les mains au savon à chaque fin de poste et pendant le travail selon l'activité
- Prendre une douche en fin de poste selon l'activité et les directives de l'entreprise
- Ranger les vêtements de travail séparément des vêtements de ville
- Changer de vêtements de travail tous les jours ou dès que nécessaire

Les types de suivi

Le Suivi Individuel Renforcé

Les salariés exposés aux agents chimiques CMR doivent bénéficier d'un suivi individuel renforcé (suivi périodique tous les 2 ans).

Le suivi post-exposition / post-professionnel

Les salariés exposés à certains produits CMR doivent bénéficier d'un suivi post-exposition (fin d'exposition due à un changement de poste) et post-professionnel (visite de fin de carrière).

- Le suivi post-exposition est réalisé par le médecin du travail.
- Le suivi post-professionnel est réalisé par le médecin traitant et la CPAM.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre Service de Prévention et de Santé au Travail